



SNUipp/FSU 62
16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

A Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale

Dauchot Dominique

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62

Objet : application « Mobilélèves »

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Le SNUipp-FSU Pas de Calais souhaite attirer votre attention sur la nouvelle application « Mobilélèves ».

Celle-ci est lourde et dense en terme de charge de travail et ne va pas dans le sens de la simplification des tâches. Elle pose également problème lorsque l'on oblige les enseignants à fournir des données personnelles et/ou qu'on pénalise les élèves en bloquant des sorties scolaires.

En effet, des équipes nous ont alertés car des sorties d'école ont été bloquées voire annulées parce qu'un numéro de téléphone portable n'avait pas été renseigné.

Or les personnels n'ont pas de téléphone portable professionnel.

Pour le SNUipp-FSU, c'est inadmissible ! Cela pénalise à la fois les élèves mais aussi les enseignants dans l'exercice de leur métier.

Si on peut comprendre l'importance de se doter d'un téléphone portable lors de sorties pour renforcer la sécurité, il faut que les équipes aient les moyens professionnels de le faire. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas acceptable d'obliger les personnels à renseigner un numéro de portable personnel que ce soit via une application ou pas ! Si cet outil devient indispensable pour l'école, cela ne doit pas se faire sur les finances propres des personnels ! Cela porte également atteinte à la vie privée et à la protection des données personnelles.

Nous vous demandons donc, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de veiller à la protection des données personnelles des agents et donc, d'apporter des modifications à cette application afin que celle-ci ne rende pas obligatoire le renseignement de données à caractère personnel.

De même, nous souhaitons qu'une réflexion soit menée en présence des représentants des organisations syndicales sur les conditions de sécurité dans les écoles et lors des sorties scolaires.

Nous vous en remercions par avance.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation et à la défense de ses personnels.

Dominique Dauchot,
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62